



LA PRIME

POUR ACHETER SON VÉLO

DESTINÉE AUX HABITANTS

D'ARVE & SALEVE



Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Arbusigny - Arthaz-PND - La Muraz - Monnetier-Mornex - Nangy - Pers-Jussy - Reignier-Esery - Scientrier

Afin d'encourager les déplacements à vélo, Arve & Salève propose d'aider les habitants du territoire à acquérir un vélo ou une remorque grâce à la Prim'O vélo.

Cette prime permet d'obtenir une aide pour l'achat d'un vélo musculaire ou électrique, classique (2 roues et un guidon) ou spécifique (Longtail, triporteur, cargo...), neuf ou d'occasion ainsi que pour une remorque.

Le montant de l'aide dépend de l'équipement acheté et du revenu fiscal du ménage. La prime s'adapte pour répondre à un maximum de besoins !



REVENU FISCAL / PART	VELO CLASSIQUE		VELO SPECIFIQUE (cargo / longtail / triporteur / adapté handicap)		REMORQUE
TYPE DE VELO	Musculaire	Electrique	Musculaire	Electrique	
RF > 30 000€	50€	100€	150€	200€	50€
20 000€ < RF < 30 000€	100€	200€	200€	300€	100€
14 089€ < RF < 20 000€	150€	300€	400€	500€	150€
RF < 14 089€ *	200€	400€ *	500€	600€ *	200€
% Max de prise en charge à l'achat = 80%					

* Pour les revenus inférieurs ou égaux à 14 089€ / part / an, une aide de l'état complémentaire peut être obtenue pour l'achat d'un vélo électrique uniquement.

Informations et FAQ
www.arve-saleve.fr

Contact mail
primovelo@arve-saleve.fr

Les conditions pour obtenir la Prim'O Vélo ?

- ✓ Être une personne physique de plus de 12 ans
- ✓ Être domicilié sur le territoire d'Arve & Salève
- ✓ Avoir acheté l'un des cycles décrits ci-dessus ou une remorque entre le 01/10/2024 et le 30/11/2025 et pouvoir présenter une facture
- ✓ Déposer son dossier avant le 10/12/2025
- ✓ Ne pas revendre le vélo dans les 2 ans suivant son achat
- ✓ Une seule prime par foyer fiscal tous les 2 ans